Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_088-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_088

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Association des Éleveurs de Canjuers - Réalisation du Projet pastoral de Canjuers - Attribution d'une subvention

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert GALLIANO

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_088-DE

L'élevage pastoral est l'une des activités économiques principales du Nord de la Dracénie.

La prolifération des attaques du loup, mais aussi les contraintes d'utilisation de plus en plus importantes des parcours situés sur le camp militaire de Canjuers et la fermeture des milieux sur ce territoire, menacent la pérennité des exploitations d'élevage dans ce secteur.

Aussi, face à l'ampleur du problème, sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture du Var et du Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), soutenus par les intercommunalités concernées, les éleveurs de Canjuers ont créé en juillet 2017 l'Association des Éleveurs de Canjuers (AEC), dont la Communauté d'Agglomération Dracénoise est membre du Conseil d'administration. La cotisation annuelle est de 200 €.

Cette association a pour objectif principal de soutenir l'activité pastorale et sylvo-pastorale sur le territoire du camp militaire de Canjuers, en organisant la coopération des éleveurs afin notamment :

- de permettre la ré-ouverture des milieux pastoraux et la réalisation d'équipements pastoraux (parcs, bergerie, ...),
- d'organiser le suivi de la population de loups et sa régulation afin de diminuer sensiblement la pression de prédation,
- de négocier avec l'État et l'autorité militaire du camp de Canjuers les moyens d'adaptation de la gestion pastorale et sylvo-pastorale à l'évolution de l'activité militaire.

Par ailleurs, et sous l'impulsion du Colonel-Commandant du camp de Canjuers, est apparue la nécessité d'élaborer un plan pastoral sur le territoire du camp militaire de Canjuers. Il permettra de concilier durablement les attentes de l'autorité militaire et celles des éleveurs, utilisateurs des surfaces du camp militaire.

Ce projet doit notamment contribuer à définir :

- des aménagements et équipements pastoraux qui permettent d'améliorer l'efficacité des moyens de protection (chiens, gardiennage),
- les modalités d'une gestion pastorale adaptée qui réponde aux enjeux territoriaux et environnementaux du camp militaire (DFCI, biodiversité, chasse) mais aussi aux exigences de la gestion militaire,
- les actions de coopération entre les éleveurs et les autres usagers de ce territoire : militaires, société de chasse, exploitants forestiers, DDTM, ONCFS, etc.

Ce plan, dont l'élaboration et le suivi est confié au CERPAM, comportera :

- une mise à jour, sous forme cartographique, de l'activité pastorale par unité pastorale,
- une cartographie des sites d'interventions,
- un plan d'action détaillé : description, coût, échéancier, plan de financement, etc.

Pour l'élaboration de ce plan pastoral, le plan de financement prévisionnel envisagé est le suivant :

• Cotisations Association des Éleveurs de Canjuers :	1 650 €	18,03 %
• Communauté d'Agglomération Dracénoise :	2 500 €	27,32 %
• Autres EPCI (Lac et Gorges du Verdon, Pays de Fayence) :	5 000 €	54,65 %
TOTAL :	**9 150 €**	**100 %**

Ce plan doit être réalisé avant l'été 2018.

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_088-DE

Au vu de l'importance des surfaces pastorales dont dépend la majeure partie des exploitations d'élevage du Haut-Var, ce plan est un outil indispensable pour garantir la pérennité de cette activité dans le Nord de la Dracénie. Il vient en complément des actions du Plan d'Occupation Pastorale Intercommunal (POPI) précédemment définies par la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de pastoralisme.

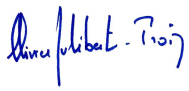
Compte tenu de ces éléments et de la dynamique de l'association mais aussi de la forte volonté de coopération du camp militaire de Canjuers, il est proposé de soutenir cette initiative et d'accorder une subvention de 2 500€ à l'Association des Éleveurs de Canjuers afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Agriculture du réunie le 15 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- verser le montant de la cotisation annuelle d'un montant de 200€ pour l'année 2018 et pour les années suivantes (crédits imputés au chapitre 11, nature 6281, fonction 910),
- approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Éleveurs de Canjuers d'un montant de 2 500€ pour la réalisation du projet pastoral de Canjuers (crédits imputés au chapitre 11, nature 6574, fonction 90, antenne 910).
- mandater Monsieur le Président pour toutes les démarches et formalités y afférentes.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.